



REGLEMENT AU SUJET DU MOUVEMENT JUNIOR FSTB

Commission juniors

Version du 25.05.2003

Le mouvement junior a fait son apparition dans le tchoukball suisse il y a quelques années. Cette évolution est réjouissante. Dans un souci de stimuler et d'encadrer les jeunes tchoukballeurs, la FSTB propose par le biais de ce document de structurer le mouvement afin que nous travaillions tous dans le même but avec des méthodes similaires.

Ce document va être amené à évoluer avec le temps pour s'adapter aux développements et aux expériences futures. C'est grâce aux remarques de chacun que ce document évoluera dans la bonne direction, dans le but de soutenir et d'encourager les jeunes à pratiquer le tchoukball. La FSTB, et plus particulièrement la Commission juniors, invite donc chacun à lui faire part de ses expériences, remarques et commentaires au sujet du mouvement junior.

Suite à la phase de consultation qui a duré du 16 octobre 2002 à ce jour, le présent document entre en vigueur au 1^{er} juillet 2003 après avoir été approuvé par l'Assemblée Générale de la FSTB le 25 mai 2003.

1 Généralités

1.1 Définition

Le mouvement junior FSTB concerne toutes les activités liées au tchoukball impliquant des jeunes entrant dans les catégories d'âge définies à l'article 5. Ensuite, les jeunes sont entièrement intégrés dans les activités adultes.

1.2 Responsabilité

La Commission juniors est responsable du mouvement et des activités juniors de la FSTB. Les membres de cette Commission sont nommés par la Commission technique en accord avec le comité exécutif.

1.3 Buts

Les buts de la FSTB pour le mouvement junior sont les suivants :

- Donner aux jeunes l'occasion de s'entraîner et de jouer avec des jeunes de la même tranche d'âge.
- Former la relève et créer ainsi une base solide au tchoukball suisse en misant sur la formation des jeunes.
- Rendre effective la devise du tchoukball « un sport pour tous ».
- Faire respecter la Charte du tchoukball et la Charte des droits de l'enfant dans le sport (annexe 1).

1.4 Validité

Le présent règlement entre en vigueur le 01.07.2003. Sa durée est illimitée sauf en cas d'entrée en vigueur d'un nouveau règlement approuvé par l'Assemblée Générale de la FSTB.

Des modifications peuvent néanmoins y être apportées par la Commission juniors pour s'adapter à l'évolution du tchoukball suisse.

2 Catégories d'âge

2.1 Définition

Les catégories d'âge suivantes sont fixées par la FSTB. Elles permettent de cibler la tranche d'âge pour laquelle est organisée telle ou telle activité (tournoi, entraînement, etc.).

Moins de 12 ans (principalement entre 10 et 12 ans) ¹ :	M12
De 13 à 15 ans :	M15
De 16 à 18 ans :	M18

On parlera ainsi de junior M12, de junior M15 ou de junior M18.

La table en annexe 2 fournit les années de naissance correspondant à chaque catégorie pour la saison en cours.

3 Tournois

3.1 Respect des classes d'âge dans les tournois juniors

Les clubs organisant un tournoi junior respectent les catégories ci-dessus, c'est-à-dire qu'ils organisent un tournoi séparé pour chaque classe d'âge. Cela présente les avantages suivants :

- Les jeunes sont souvent très motivés par la perspective de jouer avec d'autres jeunes de leur tranche d'âge. Ils ont ainsi la possibilité de jouer en pouvant s'exprimer leurs compétences au maximum.
- Les juniors de 18 ans ne jouent pas avec des juniors de 10 ans, ce qui aurait pour conséquence des matchs très déséquilibrés et un danger élevé de blessures, même involontaires.
- Les clubs peuvent structurer leurs entraînements en fonction de ces catégories d'âge, ce qui leur évite de devoir mélanger les joueurs de manière différente lors de chaque tournoi.

Il est naturellement possible de regrouper deux catégories d'âge dans un tournoi pour des raisons d'effectifs. Par exemple, il est envisageable d'organiser un seul tournoi pour les catégories M12 et M15, mais il est toutefois préférable, si l'effectif est peu élevé, de prévoir des matchs aller-retour pour augmenter le nombre de match tout en respectant les catégories d'âge.

3.2 Surclassement

Il est envisageable que des juniors jouent dans une classe d'âge supérieure à la leur (un enfant de 12 ans dans les M15 par exemple) pour des raisons d'effectifs du club ou de capacités / compétences de l'enfant. Une trop grande différence d'âge n'est toutefois pas

¹ Pour pouvoir jouer au tchoukball et plus particulièrement participer à des tournois, l'enfant doit avoir acquis certaines compétences psychomotrices et sociales, qui se développent vers l'âge de 9-10 ans. C'est pour cette principale raison que la FSTB suggère aux clubs d'inscrire des enfants de 9 ans et plus aux tournois FSTB. Il est toutefois possible que certains enfants âgés de moins de 9 ans puissent jouer en tournoi avant l'âge de 9 ans. La FSTB laisse le moniteur du club en charge de l'enfant en question décider de la meilleure solution dans l'intérêt de l'enfant.

recommandable. L'intérêt et la sécurité de l'enfant doivent primer sur toute autre considération.

3.3 Participation des juniors aux tournois adultes

Pour des raisons d'effectifs et de niveau de jeu, il est parfaitement justifiable de faire jouer les M18 dans les tournois adultes. En revanche, on veillera à ce que les M12 et les M15 jouent dans des tournois juniors.

3.4 Organisation de tournois juniors

La FSTB invite tous les clubs à organiser un tournoi juniors. Il importe peu que le club possède lui-même une équipe junior ou pas. Cela permettra aux juniors de se rencontrer plus souvent durant la saison, ce qui est une forte condition de stimulation et de motivation pour eux.

3.5 Communication

Il est important que les clubs spécifient, lors de l'invitation à un tournoi, les classes d'âge auxquelles le tournoi s'adresse.

4 Entraînements interclubs

4.1 Catégorie M12

Il n'est pas prévu d'entraînements interclubs pour cette catégorie d'âge. Les joueurs de la catégorie M12 ne sont pas invités aux entraînements interclubs adultes.

4.2 Catégorie M15

Des entraînements interclubs sont organisés pour les M15. De plus, des camps d'entraînement interclubs pour les M15 devraient être mis sur pied entre 1 et 3 fois par saison, en fonction de la demande et des ressources disponibles.

En principe, les joueurs de la catégorie M15 ne sont pas invités aux entraînements interclubs adultes. Des exceptions peuvent être accordées par le responsable des entraînements interclubs sur recommandation de l'entraîneur du club.

4.3 Catégorie M18

Des entraînements interclubs sont organisés pour les M18. Les joueurs de la catégorie M18 sont également invités à participer aux entraînements interclubs adultes, sous réserve des conditions énoncées dans le « règlement pour la participation aux entraînements interclubs et des sélections ».

4.4 Participation aux entraînements interclubs juniors

Les entraînements interclubs sont destinés aux juniors maîtrisant les bases du tchoukball (passes courtes et moyennes, tirs de base, règles, etc.). Par conséquent, un junior peut être refusé à un entraînement si son niveau est jugé insuffisant par l'entraîneur de l'entraînement interclubs concerné.

La participation aux interclubs juniors est soumise à des conditions de régularité définies par les entraîneurs responsables et par la Commission juniors.

5 Équipes suisses

5.1 Équipe suisse juniors

Il n'est pour l'instant pas prévu de créer spécifiquement une telle équipe. Les jeunes participant aux entraînements interclubs sont sélectionnables pour la création d'une éventuelle équipe suisse junior au cas où une rencontre internationale juniors serait organisée.

5.2 Participation aux entraînements des équipes suisses adultes

Les joueurs de la catégorie M18 peuvent être sélectionnés pour participer aux entraînements des sélections suisses. Les joueurs des catégories M12 et M15 ne devraient en principe pas être sélectionnables pour ces entraînements.

6 Jeunesse et Sport (J&S)

6.1 Introduction

Le tchoukball a été admis comme discipline sportive en projet en 2001 au sein de J&S. Son entrée définitive est prévue pour janvier 2004.

6.2 Participation et classes d'âge

Les joueurs âgés de 10 ans à 20 ans révolus entrent dans la catégorie J+S. Autrement dit, ce sont les entraînements et les compétitions organisés pour cette tranche d'âge (avec possibilité de compter des enfants plus jeunes ou des adultes) qui peuvent être déclarés par les clubs comptant un mouvement junior (voir le nombre minimum de personnes en âge J&S dans les directives J&S prévues à cet effet). Des dispositions particulières sont également prévues pour les camps organisés par la FSTB.

6.3 Formation de moniteurs J&S tchoukball

Le moniteur JS tchoukball est la personne directement en lien avec les jeunes du club. Il est responsable ou participe au bon déroulement d'au moins un des entraînements juniors de son club (joueurs en âge J&S). Il a suivi le cours de base et les cours de perfectionnement nécessaire pour conserver son titre de moniteur J&S tchoukball (voir directives J&S pour plus d'informations)

6.4 Déclaration

Les activités avec des enfants J&S (entraînements, compétitions) doivent être déclarées au service cantonal du canton dans lequel le club a son siège. Les modalités précises sont édictées par J&S (voir directives prévues à cet effet). Pour toute question ou problème à ce sujet, consulter le coach J&S du club (voir art. 21) ou la responsable formation de la FSTB, actuellement Carole Greber (carole.greber@tchoukball.ch).

6.5 Coachs J&S

Le coach J&S est le représentant du club de Tchoukball qui peut déclarer les activités J&S de son club à l'office cantonal J&S du canton dans lequel son club a son siège. Il a suivi la formation de base et, le cas échéant, les cours de perfectionnement coach J&S afin que son titre J&S soit valable lors de la déclaration des activités (voir directives J&S pour plus d'informations).